



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 66833

Texte de la question

M Bernard Debre appelle l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur le fichier de l'association « France-Greffe de moelle ». Ce fichier se compose actuellement de 64 000 donneurs et l'association souhaiterait l'elargir a 75 000 donneurs, 10 000 donneurs potentiels ayant signe un consentement pour devenir donneurs volontaires etant en attente. En realite, ils ne peuvent etre inscrits faute des financements necessaires. Le fichier ne peut en effet s'agrandir que de 4 000 personnes par an, ces inscriptions etant financees par la Caisse nationale d'assurance maladie. Il apparait cependant que des inscriptions supplementaires peuvent etre dues au dynamisme de certains sponsors. Sachant que les chances de trouver une moelle compatible pour une personne qui necessite une greffe sont souvent tres minimales et que quelques milliers de personnes supplementaires sur un fichier peuvent parfois faire la difference et sauver une vie, il lui demande s'il ne lui semblerait pas necessaire de degager un financement supplementaire pour que tous les donneurs volontaires puissent etre repertories.

Texte de la réponse

Reponse. - Le fichier francais de donneurs volontaires de moelle osseuse a ete constitue a partir de 1987 et sa gestion a ete confiee a l'association greffe de moelle France-Transplant devenue depuis 1991 France greffe de moelle. Un effort financier tres important a ete consenti notamment par la fondation de France et surtout par la Caisse nationale d'assurance maladie a hauteur de 26,3 millions de francs, afin d'assurer le typage de 40 000 donneurs, objectif fixe par les promoteurs du projet. A la suite d'une etude du fonctionnement de l'association, menee par l'inspection generale des affaires sociales, les responsables de la gestion du fichier, ont admis les conclusions du rapport d'inspection, c'est-a-dire que la taille optimale du fichier devait se situer aux alentours de 50 000 volontaires. Une subvention de la Caisse nationale d'assurance maladie de 2,1 millions de francs permet chaque annee le renouvellement du fichier a volume constant. Cependant la taille du fichier a continue de croitre, il atteint actuellement pres de 65 000 donneurs, c'est-a-dire une croissance de pres de 10 000 donneurs par an, alors que les demandes de France greffe de moelle etaient le maintien du fichier a son niveau de 1990, tout en ameliorant sa representativite de la population nationale, consideree comme tres insuffisante. L'augmentation de la taille du fichier n'a pas permis d'ameliorer ses performances qui restent tres en dessous des espoirs des promoteurs. Il apparait tout a fait illusoire, a ecouter les specialistes de ce domaine, d'envisager qu'une augmentation de la taille du fichier a hauteur de 100 000 donneurs puisse permettre de trouver un donneur compatible dans 30 p 100 des cas. Plutot que d'accroitre la taille du fichier francais sans benefice reel, il est apparu plus efficace de realiser une interconnexion des differents fichiers europeens. L'interconnexion de ces fichiers permet de disposer actuellement de pres de 350 000 donneurs volontaires. La ligue nationale contre le cancer, grace a un don de 10 millions de francs, a permis aux laboratoires de l'association de developper de nouvelles techniques de typage par biologie moleculaire, permettant ainsi un affinement des typages et donc une amelioration des performances du fichier. Des efforts tres importants ont ete consentis dans ce domaine et l'association France greffe de moelle a dispose des moyens qu'elle avait demandes.

Données clés

Auteur : [M. Debre Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66833

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1993, page 353